

Rapport de la commission technique concernant le préavis N° 68 relatif à l'acquisition d'une fraction de la parcelle 436 sise au lieu-dit « En Vertelin »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :
Pierre Parvex, Heinz Beutler, Claudine Deprez, Marc-Antoine Senn, Patrick Uebelhart,
Pascal Regazzoni et Georges Grandjean, 1er membre et rapporteur

s'est réunie le lundi 7 juillet dernier. Mme Deprez était absente.

Nous remercions Mrs. Olivier Fargeon et Daniel Collaud, municipaux, pour les réponses à nos questions et les précisions apportées spontanément.

Plusieurs préavis traitant de la relocalisation partielle de certaines activités de la ballastière sur la parcelle 436 ont été soumis au conseil ces dernières années. Le conseil les a acceptés marquant par là son soutien aux démarches de la Municipalité.

Le déménagement de la déchetterie sur cette parcelle fait partie des changements qui devraient intervenir ces prochaines années dans cette partie du territoire communal. Ceci afin :

- d'adapter notre déchetterie communale aux besoins futurs
- de profiter des synergies avec la SADEC et Sotridec
- de libérer la parcelle (427) de la déchetterie actuelle en vue de négociations futures.

Nos demandes de précisions :

Pourquoi cet achat maintenant ?

La vente de cette parcelle se fait de gré à gré. C'est-à-dire que les CFF ne l'ont pas mise en vente par les canaux habituels pour la céder au plus offrant. Par contre, ils ne souhaitent pas en conserver une partie. Si la commune renonçait à acquérir maintenant la fraction de parcelle faisant l'objet de ce préavis, les CFF pourraient effectivement la mettre en vente publiquement. Les CFF sont en discussion avec l'entreprise Cermix pour la vente du solde de la parcelle. Au cas où cette vente échouerait, la commune a fait part de son intérêt également pour ce solde de parcelle.

Dans quel délai se construira cette nouvelle déchetterie ?

Cela dépendra des opportunités financières de la commune. Vu les investissements prévus pour cette fin de législature, cette réalisation sera agendée pour la législature suivante.

Le sous-sol est-il pollué ? Non, cette parcelle est intacte et saine.

Au lieu d'agrandir la déchetterie pour accueillir encore plus de déchets ne devrait-on pas agir avec plus de vigueur pour limiter les déchets produits par notre société ?

La SADEC avec les autres responsables de périmètres de récupération des ordures ont accès aux directions régionales des grands distributeurs. Ils interviennent de façon forte pour que les infrastructures de récupération des déchets soient mises à disposition des clients, mais aussi pour qu'ils limitent les « suremballages » et favorisent les recharges.

Il n'y a pas de terrain disponible à proximité pour un éventuel futur agrandissement ?

La parcelle, pratiquement rectangulaire, sera plus facile à aménager. Il n'y aura aucune surface inutilisée, au contraire de l'actuelle qui est difficilement aménageable de part sa disposition en

triangle. Au vu des besoins actuels, ces 6000 m² seront suffisants pour une population de 18'000 habitants, donc pour au moins les 30 prochaines années. Cela dépendra bien-entendu également des directions qui seront prises dans le futur plan directeur communal actuellement en révision et des progrès techniques réalisés dans le domaine du traitement des déchets.

Où sont prévus les accès routiers ?

Ceux-ci ne sont pour l'instant pas clairement définis. Mais ils se situeront sur la route de Nyon, suffisante pour absorber ce trafic. Ils seront séparés des accès prévus pour les camions de la SADEC et Sotridec.

Remarques de la commission

La commission, unanime, est d'avis que cet achat est opportun.

- Qu'il permettra, à terme, le déplacement de l'actuelle déchetterie à proximité des installations de la SADEC. Cette proximité offrira de nombreuses possibilités de synergie en matière d'installations, de locaux, voire de personnel.
- Que l'emplacement de cette future déchetterie est bien situé sur le territoire de la commune; que son accessibilité par les nombreux véhicules qui la fréquenteront est bonne.
- Que son prix au m² a bien été négocié, qu'il n'est en tout cas pas supérieur au prix négocié actuellement sur le marché pour des terrains situés en zone artisanale ou industrielle
- Qu'il est également judicieux que la commune conserve la parcelle 427 en vue de négociations futures.


Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N° 68 et :

- d'autoriser la municipalité à acquérir une fraction de la parcelle n° 436 d'une superficie de 6023 m² sise au lieu-dit « En Vertelin » pour un montant de 1'716'555.- francs.
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de 1'716'555.- francs

La commission :

Pierre Parvex



Heinz Beutler

Claudine Deprez




Marc-Antoine Senn



Patrick Uebelhart

Pascal Regazzoni


Georges Grandjean 1er membre et rapporteur